

**ARRÊTÉ N°2021-03**  
**RELATIF À LA DATE DE CLOTURE DU CONCOURS D'ENTREE EN**  
**4<sup>E</sup> ANNEE DU DIPLÔME**  
**ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-9, D713-21 à 22 et D741-10 à 11,  
Vu l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'attribution du grade de master aux titulaires du  
diplôme de fin d'études de Saint-Germain-en-Laye ;  
Vu les statuts de CY Cergy Paris Université ;  
Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;  
Vu l'arrêté N° 20-124 portant délégation permanente de signature à la directrice de  
l'IEP  
Vu la délibération du conseil d'administration du 21 novembre 2018 relative au  
règlement du concours d'entrée en quatrième année

**LA DIRECTRICE ARRÊTE**

**Article 1      Modification de la date de clôture de la plateforme de candidature au  
concours d'entrée en 4<sup>o</sup> année**

La plateforme de candidature au concours d'entrée en 4<sup>o</sup> année clôturera  
le 22 mars 2021 à midi

**Article 2      Exécution**

La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 12 mars 2021

Céline BRACONNIER  
Professeure des Universités  
Directrice

